



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DES
COLLECTIVITES LOCALES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau du contrôle financier et
des dotations des collectivités

Perpignan, le 31 Août 2006

PREF66/DRCL/FIN/

affaire suivie par :
Nelly GARMY
OPAC 66 ARRET MODIF CG
comp OPAC 06
Tél. : 04.68.51.68.51
Fax : 04.68.35.56.84
collectivites-locales@pyrenees-
orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 4237 / 2006

portant composition du Conseil
d'Administration de l'Office Public
d'Aménagement et de Construction (OPAC)
ex-OPHLM du Département des Pyrénées
Orientales (MODIFICATIF)

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R421-1 et suivants relatifs aux Offices publics d'Aménagement et de construction (OPAC) ;

Vu en particulier l'article R 421-7 du dit Code relatif à la composition du conseil d'Administration des OPAC ;

Vu l'arrêté préfectoral n°775/06 du 22 février 2006 portant transformation de l'Office Public d'HLM (OPHLM) du département des Pyrénées orientales en Office Public d'Aménagement et de construction (OPAC) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2542 /2006 du 28 juin 2006, portant composition du Conseil d'administration de l'OPAC ex OPHLM des Pyrénées Orientales ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.66.66
⇨ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ⇨ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
⇨ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Vu l'arrêté préfectoral n° 2605/2006 du 3 juillet 2006, modifiant l'arrêté n° 2542/2006 du 28 juin 2006, en ce qui concerne les représentants des locataires ;

Vu la délibération du Conseil Général des Pyrénées Orientales n° 55 du 31 juillet 2006, reçue en préfecture le 9 août 2006, désignant M. Jean Jacques LOPEZ en remplacement de M. Michel MOLY ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

A R R E T E

Article 1 : l'arrêté préfectoral n° 2542/2006 du 28 juin 2006 portant composition du Conseil d'Administration de l'OPAC ex OPHLM des Pyrénées Orientales, modifié par l'arrêté n° 2605/2006 du 3 juillet 2006, est à nouveau modifié comme suit :

I - Membres désignés par le Conseil Général du département des Pyrénées Orientales :

Au lieu de M. Michel MOLY, lire :

- M. Jean Jacques LOPEZ, Vice Président du Conseil Général ;

Le reste, sans changement ;

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales et Monsieur le Président du conseil d'Administration de l'OPAC sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales .

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation,
l'Adjointe au Chef de Bureau


Nelly GARMY

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


Anne-Gaëlle BAUDOUIN